Situation de la famille

- **Monsieur :** De nationalité brésilienne, inscrit en agence d'intérim. Il a déjà bénéficié d'aides financières du CPAS par le passé.

- **Madame :** Originaire du Brésil, arrivée en Belgique à l'âge de 23 ans. Elle possède la double nationalité depuis décembre 2025. Elle travaille comme aide-ménagère à raison de 19 heures par semaine.

- **Le couple :** Marié depuis 27 ans. Ils n'ont pas souscrit d'assurance incendie. Ils sont affiliés à la mutuelle Partenamut mais ne possèdent pas d'assurance hospitalisation.

- **Les enfants :**
 - Une fille commune de 26 ans vivant sous leur toit. Elle est actuellement au chômage et présente des symptômes d'autisme. Elle se trouve en vacances au Portugal.
 - Deux enfants majeurs issus d'une précédente union de Madame (un fils de 40 ans et une fille de 43 ans) qui résident en Belgique.
 -

Faits : Incendie du 09/08/2026

Le 9 août dernier, un incendie a ravagé l'appartement loué par le couple. Selon les pompiers de Bruxelles, le bâtiment est désormais instable et le logement est totalement inhabitable. Le couple a tout perdu dans le sinistre (meubles, vêtements, documents administratifs) et le chien de leur fille a péri dans les flammes. Une enquête est en cours pour déterminer les causes du sinistre.

Situation médicale

À la suite de cet événement, Madame est en incapacité de travail. Un certificat médical a été transmis au médecin-conseil de Partenamut pour la période du 09/08 au 09/09, avec une prolongation fortement probable.

Difficultés actuelles et urgences administratives

- **Logement :** Le couple se retrouve sans solution d'hébergement à la suite de la perte de leur logement.
- **Perte de documents :** Tous les papiers d'identité et documents officiels ont été détruits.
- **Problème d'accès bancaire :** Le frère de Madame lui a fourni un téléphone de rechange, mais elle ne parvient pas à se connecter à son application bancaire. Il est donc impossible pour le moment de fournir les preuves de ses revenus.

Le couple demande une aide juridique de la part de la Fondation vu qu'ils ne sont pas assurés au point de vue incendie.

Valérie Delpierre
Assistante sociale centre des Brûlés Reine Astrid